

COMMISSION DES ARBITRES

REUNION du 28/06/2021

Président : SABATINO Joseph

Présents : DOUVILLE E – DETHOOR S - SOZET JL

Assiste : VAGNEUX L –

Excusés : NASRI R – CUSANNO S – LALO A – CHARLES J -

Messagerie de la CDA : arbitres@isere.fff.fr

NOTE AUX ARBITRES

Tous les arbitres doivent faire obligatoirement une échographie cardiaque pour la saison 2021-2022.

STAGE DE DEBUT DE SAISON DES ARBITRES :

Le stage de début de saison des arbitres se tiendra le 11 septembre 2021 au TSF de Voiron.

7h45 Accueil des arbitres avec pointage.

Déroulé du stage ci-après.

STAGE DE RATRAPAGE DES ARBITRES :

Le stage des tests physiques de rattrapage est prévu le 11 novembre 2021 (lieu à définir).

FORMATIONS :

FIA 2021-2022 :

- 1ère formation : 16-23-30 octobre 2021-formation administrative 6 novembre 2021.
- 2ème formation : 08-15-22 janvier 2022- formation administrative 29 janvier 2022.

ARBITRES AUXILIAIRES :

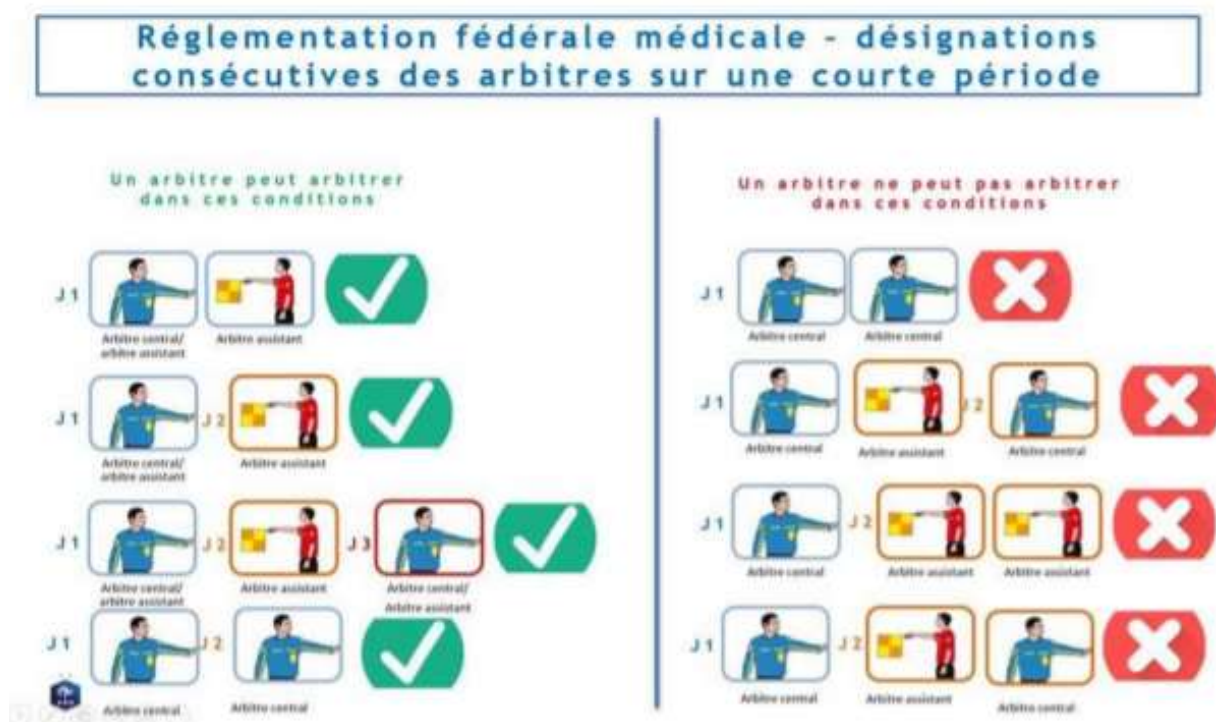
- 1ère formation au district de l'Isère de football le 18 septembre 2021.
- 2ème formation à ESTRABLIN le 25 septembre 2021.
- 3ème formation est prévue à la TOUR DU PIN date à définir.

Les modalités des formations, ainsi que les horaires seront établis par la suite peu avant les dates de formations.

Les inscriptions sont à envoyer au district en indiquant le site choisi pour la formation.

DESIGNATIONS :

Les désignateurs de la CDA vont appliquer le règlement fédéral en vigueur qui est de 2 désignations par week-end



Mise à jour de la fiche de renseignements arbitres 2021-2022 avec choix des disponibilités à remplir impérativement en début de saison.

La fiche de renseignement concernant les desiderata des arbitres sera saisie pour chaque arbitre sur FOOT 2000 en début de saison pour faciliter la tâche des désignateurs.

PARRAINAGE – TUTORATS :

Les arbitres intéressés par le tutorat des jeunes arbitres (4 passages obligatoires 20€ x 4) sont priés de se manifester par mail à l'attention de la CDA pour la fin août au plus tard.

La CDA demande aux arbitres D1 et D2 qui doivent faire 2 contrôles jeunes, soit de faire les 2 contrôles soit de tutorer donc 4 accompagnements avec les arbitres débutants, avec indemnité comme ci-dessus

La CDA organisera une réunion en début de saison afin de faire le point avec les arbitres tuteurs et sollicitera la participation d'arbitres de Ligue.

QUESTIONNAIRE :

Questionnaire de 20 questions sous forme de QCM ; les arbitres ont jusqu'au 31 août

pour le faire.

Mail envoyé aux arbitres avec le lien pour le questionnaire par le district.

Le questionnaire sur table sera à effectuer le jour du stage le 11 septembre 2021.

CONTROLES :

RESPONSABLE DES CONTROLES : DETHOOR Sylvain

Les contrôleurs des arbitres sont convoqués au stage du 11 septembre 2021 comme les arbitres, une réunion avec le responsable des contrôles sera effectuée sur place au TSF de Voiron pour mettre en place les modalités prises par la CDA pour les contrôles pour la saison prochaine.

DESIGNATIONS :

Désignations à faire fin août pour les matchs de coupe de France à voir avec la ligue LAURA FOOT.

INFORMATION DATE :

Prochaine réunion de CDA le **28 août 2021 à 9h00** au district de l'Isère.

STAGE DES ARBITRES DU 11/09/2021 AU TSF DE VOIRON

ORDRE DU JOUR :

- 7h45 - Accueil des arbitres (pointage).
- 8h15 - présentation CDA + représentant arbitre au CD,
- 8h30 - test physique par groupes sur le stade TSF.
Groupes restant dans l'amphithéâtre, présentations des dispositions 2021-2022 :
Désignations, indisponibilités, contrôles, tutorats, amendes, bonus – malus, montées –descentes.
- 11h15 - Présentation du district (Président ou représentant) commissions d'appel et discipline.
- 12h30 - repas
- 13h45 – UNAF
- 14h30 – lois du jeu (nouvelles règles), contrôles, questions –réponses
- 15h30 – test écrit sur tables (3 salles et amphithéâtre)
- 16h30 – fin du stage.

COURRIERS ARBITRES

*PIANA Riccardo – BOUZOUZOU Hazid – REBAYA Mohamed -

Courrier concernant leur mécontentement sur leurs désignations des matchs de reprises jeunes en U17 : n'ont pas été prévenus du report ou de l'annulation de leur match et se sont déplacés pour rien. Merci aux clubs qui ont pris contact avec vous

pour vous donner des explications sur les faits du désistement du match.
Votre mail a été transmis au responsable du district pour régularisation.

*NIBBIO René – CARRERE Stéphane – DARTOIS Vincent –

Merci de faire parvenir votre mail au district et à la CDA car vous avez un problème sur votre mail actuel en notre possession, vous ne recevez pas les courriers électroniques que l'on vous envoie et sont en retour et non transmis.

*BEGEY Elise :

Demande de transfert de son dossier du district d'Indre et Loire pour rejoindre notre région par rapport à ses études et arbitrage en Isère. Suite à notre entretien téléphonique pour les critères de ta demande et les modalités d'arbitrage de notre district, je te dis à bientôt comme évoqué et au début septembre.

GUILLOT Farah :

Courrier pour Reprise d'activité, nous avons eu contacts par mails, à bientôt pour la reprise.

TOUIOUAR Amin :

Courrier concernant raisons médicales (une blessure au genou) demande une reprise d'arbitre D4 en AA, merci de le noter sur la fiche de renseignements de début de saison et transmis au responsable concerné.

SMACCHIA Fabrice : courrier concernant son dossier médical, après appel téléphonique doit prendre contact avec le médecin du district.

BAILLET ALAIN :

Courrier de démission, après nos échanges et ta décision murement réfléchie, merci pour les services rendus à la cause de l'arbitrage et au plaisir de se voir pourquoi pas sur un stade de football.

DUTOUR Léane :

Courrier de démission, après nos échanges et ta décision murement réfléchie, peut être un retour dans quelque temps comme évoqué lors de notre entretien, merci pour les services rendus à la cause de l'arbitrage et bon vent à toi pour la suite de tes activités.

**ATTENTION
L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES
T'ES SUR LA TOUCHE
LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON**

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.